

Le prince Guillaume est marin. A ce titre, il est le bien-venu en Grèce, et l'on attache une importance particulière à l'avenir maritime du pays.
La France a toujours eu les meilleures relations d'amitié avec le Danemark, et tout autorise à penser qu'elle sera favorable à cette candidature.
Les liens de famille nouvellement établis semblent ne pas laisser de doutes sur l'agrément de l'Angleterre. et celui de la Russie doit être acquis, au même titre, à la candidature du prince Guillaume de Danemark. (Pays).

Amérique.

Le *Messageur Franco-Américain* dit que la déclaration suivante se couvre de toutes parts de signatures innombrables. Des registres de signatures sont déposés notamment dans les bureaux de la *Tribune*, du *Post* et de l'*Indépendant* :

LIGUE LOYALE NATIONALE.

« Nous, soussignés, citoyens des Etats-Unis, nous sommes associés sous le nom et le titre de

Ligue Loyale Nationale.

« Nous nous engageons à une loyauté sans condition envers le Gouvernement des Etats-Unis, à un appui invariable dans ses efforts pour supprimer la rébellion, à ne rien épargner pour maintenir intacte l'unité nationale, en principe et en territoire.

« L'objet principal de cette Ligue est et sera de rallier ensemble tous les hommes loyaux, de tous commerces ou professions, à une union commune afin de maintenir la puissance, la gloire et l'intégrité de la nation. »

Il y a mécontentement, dans l'Utah, entre Brigham Young et les autorités des Etats-Unis. Le gouverneur Harding a ordonné au colonel fédéral Conner d'arrêter le prophète de Mormons, mais les saints des derniers jours ont pris les armes pour défendre leur chef, qui est encore et restera vraisemblablement en liberté. Brigham Young compte des adhérents parmi les officiers mêmes de l'administration fédérale, qui se sont convertis au mormonisme et aux douceurs de la polygamie depuis leur arrivée dans l'Utah, malgré la loi du Congrès que M. Lincoln n'ose pas faire exécuter sur les bords du Lac-Sac. Le but des employés fédéraux favorables à Brigham Young est de trainer l'affaire en longueur jusqu'à ce qu'elle soit oubliée, et ils ont télégraphié au général Wright d'imposer l'inaction au colonel Conner. Ce qui n'a pas empêché celui-ci d'arrêter un de ses collègues qui partait pour Washington afin de porter plainte contre lui. Il est clair que si l'on veut porter la main sur Brigham Young, les Mormons le défendront à outrance, et le gouvernement n'a pas besoin de cette complication en ce moment.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Posen, 24 mars.

Dans la journée du 22, les insurgés du palatinat de Kalisch ont livré deux combats aux Russes, à Patnowo et à Makorowo. Dans la première affaire, les Polonais ont remporté une victoire complète ; quatre-vingt charriots remplis de blessés russes ont été amenés à Konin. Le résultat du second combat est encore inconnu ; on sait seulement qu'il y a eu beaucoup de morts et de blessés ; parmi les derniers, deux officiers français, les lieutenants Déodat et Collier. C'est le colonel Mielencki qui, grièvement blessé lui-même, a dirigé le combat de sa voiture.

Londres, 24 mars.
Chambre des Lords.
Répondant à lord Shaftesbury, lord John Russell déclare que deux étudiants polonais, venant de Paris, ayant été arrêtés par les agents prussiens et livrés aux Russes, l'ambassadeur français les réclame.

Manchester, 25 mars.
Un meeting nombreux, convoqué par le maire, sur la requête des membres du parlement et des notabilités de la ville, a voté hier soir, à l'unanimité, les résolutions du meeting de Guildhall. Il demande en outre, que le gouvernement reconnaisse les droits des Polonais comme belligérants. Un comité a été élu pour recueillir les souscriptions et présenter une Adresse au parlement.

Turin, 24 mars.
Chambre des Députés.
M. Minghotti annonce la démission de M. Farini pour motifs de santé, ainsi que sa nomination comme président du conseil. Le comte Pasolini a donné sa démission pour des motifs personnels étrangers à la politique. M. Visconti-Venosta, secrétaire-général des affaires étrangères, est nommé ministre des affaires étrangères.

Turin, 25 mars.
Les modifications qui viennent d'avoir lieu dans le personnel du ministère, ne changent absolument rien au programme du cabinet, aussi bien sous le rapport intérieur que pour l'extérieur.

Londres, 25 mars.
Le *Morning Post* dit que le départ de l'ambassadeur d'Autriche à Saint-Petersbourg était attendu depuis un certain temps et n'a pas de signification particulière. M. de Thun ne sera sans doute pas remplacé immédiatement à Saint-Petersbourg. Cependant, bien que les relations entre l'Autriche et la Russie ne soient pas très cordiales, ce départ ne doit pas être considéré comme indiquant une augmentation du froid qui existe entre ces deux gouvernements.

Londres, 24 mars.
Chambre des Communes.

MM. Bright et Forster dirigent l'attention du Parlement sur 40 bâtiments de guerre qui se construisent en Angleterre. Répondant à M. Griffith, le sollicitor général déclare que le consentement du Parlement n'est pas nécessaire au gouvernement pour la cession d'un territoire appartenant à l'empire britannique lorsque les lois anglaises ne sont pas formellement introduites dans ce territoire.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Les articles 4, 5 et 8 de la loi du 22 juin 1854 défendent aux chefs d'ateliers, manufacturiers et entrepreneurs, d'insérer dans les certificats de congés délivrés à leurs ouvriers des annotations favorables ainsi conçues ou à peu près : *il s'est bien comporté ; je n'ai aucun reproche à lui faire ; sa conduite a été bonne, etc.*, etc.
En lisant attentivement la loi dont le texte est écrit sur leurs registres, les chefs d'ateliers, manufacturiers et entrepreneurs se convaincront qu'ils ne doivent strictement porter sur les livrets d'ouvriers que la date de l'entrée, celle de la sortie et l'acquit des engagements.

Le journal le *Temps* qui avait ouvert, au mois de novembre dernier, une souscription en faveur de la femme Doize, victime d'une erreur judiciaire, rend compte, dans son numéro d'hier, de la décision de la commission sur l'emploi de cette souscription qui s'est élevée à la somme de 9,708 fr. 93 c.

Après avoir pris connaissance des renseignements et observations que M. A. de Beauheu, avocat à Douai, et défenseur de

M^{me} Doize avait bien voulu lui transmettre, la commission a décidé que le meilleur moyen de réaliser la pensée commune des souscripteurs était de consacrer cette somme d'argent à l'acquisition d'une petite exploitation agricole qui serait transmise à M^{me} Doize à titre de donation.
En conséquence, et à l'unanimité, la commission a donné mandat à M. Odilon Barrot, qui l'a acceptée, de prendre toutes les mesures nécessaires pour mener à bonne fin cette résolution.

Plusieurs ouvriers rouennais ont résolu de chercher dans la solidarité un remède au retour à des époques périodiques des malheureux effets que causent les chômages. Les statuts de la vaste association qu'ils se proposent de fonder ne sont pas encore rédigés. Voici néanmoins comment, dans une circulaire, les auteurs du projet en exposent les bases :

« Les statisticiens portent le nombre des travailleurs de la grande et de la petite industrie à 6 millions ; en appliquant à ce nombre une moyenne de salaires quotidiens de 2 francs on arrive à un chiffre de 12 millions par jour, soit pour une journée et demie 18 millions de francs.
Or, on pourrait atteindre annuellement ces 18 millions avec un demi-centime seulement par franc du salaire quotidien des 6 millions de travailleurs.

« L'administration de la caisse de prévoyance à créer contre les chômages, avec le demi-centime par franc, sera gratuite à notre égard, c'est-à-dire que les mises effectives de chacun de nous ne serviront absolument qu'à nous entraider les uns les autres.

« Tous les corps de travailleurs de l'Empire qui auront souscrits seront solidaires.
« Le droit de prendre part sera déterminé par les délégués désignés dans chaque localité.

« Les mises effectives de l'exercice 1863 ne pourront en aucun cas être réparties pour des chômages antérieurs à 1864.

« Les fondateurs de cette Société ont la pensée de comprendre dans les garanties offertes aux associés, outre les secours en cas de chômage, ceux qui réclament les maladies et les accidents.

« On se procurera tous les renseignements et les listes de souscription en s'adressant à M. Prosper Tissier, mandataire de l'association, à Amfreville-la-Mivoie, près Rouen.

« Les signataires de la circulaire ci-dessus mentionnée annoncent que leurs patrons, fondateurs honoraires de la caisse de prévoyance contre les chômages, ont bien voulu souscrire pour une mise annuelle de dix centimes par tête d'ouvrier employé ordinairement dans leur établissement, pour subvenir aux frais de création et d'administration de la caisse. D'autres chefs d'établissements ont encore adhéré à ce projet qui rencontre de grands encouragements.

Dimanche matin a eu lieu, sur la place de la Mairie, la reconnaissance des officiers nouvellement promus au corps de Sapeurs-Pompiers.

Quatre médailles offertes par MM. Desclée frères, ont été remises :
A MM. Germain Duvioler, caporal,
Leon Delannoy, id.,
Louis Salembier,

qui se sont particulièrement dévoués lors de l'incendie qui a eu lieu à l'établissement du gaz.

La quatrième médaille a été décernée à M. Desplanques, sapeur de feu, qui s'est distingué dans plusieurs incendies.

La distribution de ces médailles, récompenses accordées à un dévouement qui mérite les plus grands éloges, a produit un excellent effet.

La compagnie a été passée en revue par l'autorité municipale.

La musique de la Grande-Harmonie, qui avait bien voulu prêter son concours,

a fait entendre plusieurs morceaux dont l'exécution n'a rien laissé à désirer.

La cérémonie de la première communion des enfants de nos deux paroisses a été entourée de toute la pompe que sait déployer le catholicisme dans cette grave solennité.

Grâce à la charité privée, les enfants ont été convenablement habillés ; d'abondantes aumônes ont été distribuées dans beaucoup de familles où ce grand jour a pu être véritablement un jour de fête.

La Société de la Grande-Harmonie de Roubaix se propose de donner, le dimanche 12 avril prochain, son premier concert d'abonnement de 1863. La circulaire que nous insérons ci-après et qui se distribue en ville, fait connaître les conditions de ces abonnements ; nous ne doutons pas de l'empressement du public à grossir le nombre des membres honoraires :

« La Société de la Grande-Harmonie de Roubaix, pour laquelle vous avez, depuis longtemps, donné des preuves de votre sympathie, a l'honneur de vous annoncer qu'elle renouvelle cette année l'abonnement de ses membres honoraires aux mêmes conditions que le précédent.

« Les efforts qu'elle ne cesse de faire pour perfectionner l'exécution musicale et les excellents artistes que la bienveillance de l'administration municipale lui a permis de s'attacher, lui font espérer que ces réunions seront, comme par le passé, honorées de la présence d'une société d'élite.

« Le premier concert du nouvel abonnement aura lieu le Dimanche 12 Avril prochain, dans la grande salle de la Mairie. On y entendra plusieurs artistes de Paris.

« Veuillez recevoir, M., l'assurance de mon respect.

» BRUN-LAVAINNE,
» Vice-Président. »

Conditions de l'abonnement :

La Société donne deux grands concerts par an, où ses membres honoraires et les étrangers présentés par eux sont seuls admis.

Le prix d'abonnement par an, est de DOUZE FRANCS pour une famille habitant la même maison, et SIX FRANCS pour une personne seule.

La durée de l'abonnement est de six ans.
Les membres honoraires ont droit d'assister à toutes les répétitions.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 30 mars, à 7 heures 1/4 du soir.
DE L'ARSENIC. (Suite et fin).

Arsenic, acides arsénieux, arsénites, sulfures d'arsenic, iodure d'arsenic, oxyde noir d'arsenic, poudre aux mouches considérée comme poison. — Arsenic sublimé de Charles le Mauvais, roi de Navarre, et de la fameuse Toffana. — Contre-poisons.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 1^{er} avril, à 7 h. 1/4 du soir.
DIOPTRIQUE. (Suite).

Du mirage : cruelles déceptions qu'il a causées à nos soldats d'Egypte. — Explication du mirage par Monge. — Mirage observé à Dunkerque par MM. Biot et Mathieu et par M. Gorse dans la plaine de la Crau, près des Bouches-du-Rhône. — Vérifications expérimentales. — Mirage en mer. — Curieux effets du mirage inverse et du mirage latéral. — Phénomène de la Fata Morgana, propre au détroit de Messine, expliqué par le mirage. — Phénomènes de déplacements et de suspensions à l'aide desquels on explique l'apparition de villes aériennes, d'armées et même de

batailles au milieu des airs que l'on trouve dans les récits du moyen-âge.

Marche des rayons traversant un milieu terminé par des plans. — Réflexions multiples dans les miroirs de verre étamé. Prismes.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 16 au 22 mars 1863 inclus.

NAISSANCES.

17 garçons, 26 filles.

DÉCÈS.

Du 16 mars. — François Voreux, 58 ans, journalier, épouse de Marguerite Vidrequin, Potennerie. — Clémentine-Joseph Depienne, 47 ans, ménagère, épouse de Jean-François Darrau, Jean-Uhislain. — Joseph-Alphonse Delannoy, 32 ans, mécanicien, célibataire, Alouette. — Marie-Joseph Liégeois, 22 ans, couturier, célibataire, place de la Mairie.

Du 17. — Rosalie Morret, 39 ans, ménagère, célibataire, Epule.

Du 18. — Adel-ide-Joseph Leroux, 68 ans, ménagère, épouse d'Antoine-Dubom, Alouette.

Du 19. — Rosalie Bertou, 85 ans, sans profession, veuve de Charles-Alexandre Narce, rue du Château. — Atomique Vermaut, 54 ans, tisserand, veuf de Caroline Crombè, Fontenoy. — Sophie-Joseph Delalle, journaliste, célibataire, chemin des Couteaux.

Du 20. — Virginie Dekeyser, 51 ans, journalière, veuve de Constantin Verbeil, Hôpital.

Du 21. — Félicité Lepoutre, 77 ans, journalière, veuve de Jean-Léonard Vanderberghe, Hospice. — Fideline-Henriette Glorieux, 26 ans, ménagère, épouse de Jean-Louis Simoen, Fontenoy. — Adelaïde-Joseph Bayart, 72 ans, journalière, veuve de Pierre Leplat, Hôpital.

Du 22. — Sophie Deschamps, 31 ans, ménagère, épouse de Jean Persyn, Cul de Four.

Plus 14 garçons et 9 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture. le 25 le 26 hausse baisse
3 % ancien. 69.40 69.25 » » 15
4 1/2 au compt. 96.85 96.60 » » 25

Tribunaux.

Le tribunal de commerce du Havre, suivant jugement en date du 16 janvier 1860, avait admis l'action en rapport intentée par les syndics de la faillite de la société Valié et C^o contre plusieurs actionnaires de cette société.

Sur l'appel interjeté par les héritiers Lemaitre, la Cour impériale de Rouen, par arrêt en date du 25 novembre 1861, a confirmé le jugement rendu par le tribunal de commerce du Havre.

Cet arrêt a été l'objet d'un pourvoi de la part des héritiers Lemaitre. Le pourvoi a été rejeté après délibéré en la Chambre de conseil.

Voici le point de droit décidé par l'arrêt :

« Le commanditaire qui a reçu, lorsque la société, au lieu d'être en bénéfice, était réellement en perte, des dividendes frauduleusement distribués par le gérant, est soumis, après la faillite de ladite société, à l'action directe des créanciers, en répétition des sommes par lui indûment touchées. Ces créanciers agissent ici en vertu de leur droit propre et personnel, résultant de la convention par laquelle les commanditaires se sont obligés, non-seulement vis-à-vis de la société, mais encore envers le public en général, à verser dans la caisse sociale le montant de la commandite. Ce n'est donc pas parce qu'ils l'ont effectivement versé à l'origine qu'ils peuvent se prétendre affranchis de l'action en répétition : ils sont tenus de la réintégrer, alors que l'ayant versée, ils l'ont retirée sous la forme de dividendes indûment distribués.

« Ils ne peuvent exciper de leur bonne foi qui ne saurait les dispenser de remplir les engagements que leur impose leur qualité de commanditaires. »

CENT MILLE FRANCS pour 25 c.

275 Lots, tous en espèces, de 100,000 fr., — 10,000, — 5,000 fr., etc.

Le Billet, ne coûtant que 25 c., fait participer à toutes les chances de gain de tous les Lots, compris le gros lot de CENT MILLE FRANCS. — Tirage dans quelques jours, et vu l'empressement du public à prendre de ces Billets à 25 c. pour gagner 100,000 francs, on en manquera avant ce très-prochain tirage. — Les prendre dès aujourd'hui même — (en notre ville et principales autres villes) — chez les libraires, débitants de tabac, épiciers, coiffeurs, qui ont affiché ces mots : « Ici DERNIERS BILLET ; 100,000 francs pour 25 c. »

THÉÂTRE DE LILLE

Vendredi 27 mars.
Au bénéfice de M. CRAMBADE.
LA PLUIE ET LE BEAU TEMPS, comédie en 1 acte.
LES DEUX VEUVES.
2^e et 3^e actes de LA REINE DE CHYPRE.
LES NOCES DE JEANNETTE.
LES INVALIDES DU MARIAGE.

A l'étude :
PIERRE DE MEDICIS, grand opéra en 5 actes.

LA REINE TOPAZE, opéra-comique.

AVIS. — Tous les jours de spectacle, le bureau de location restera ouvert jusqu'à l'heure de l'ouverture du théâtre.

res d'achoppement qui le rendent de mauvaise humeur l'il faut alors que la femme, non-seulement ferme les yeux, mais encore soit bien résolue à faire son possible pour écarter ces nuages d'une main légère et amie.

Gothard songeait à tout cela, car il connaissait maintenant la vie, il se connaissait lui-même ; mais il savait aussi que tous ses efforts tendraient au bonheur d'Hortense, si elle consentait à devenir sa femme. Il se représentait une existence comme celle de Hermann et de Hulda. Après avoir longtemps et sérieusement réfléchi à tout cela, il annonça d'abord à sa famille, puis au Conseil communal, qu'il allait faire un voyage, pour lequel il demanda un congé d'un mois.

Précédons-le bien vite à Forshalla. C'était précisément treize mois après la mort de Westelli. Cependant Hortense n'avait pas encore quitté le deuil, ce qui lui attirait mainte discussion avec sa mère ; car la baillive l'engageait vivement à mettre une robe de soie de couleur à l'occasion d'un grand dîner qui se donnait le lendemain dans le voisinage.

« Hélas ! chère mère, le faut-il absolument ? Les couleurs gaies ne sont plus les miennes.

« — Ta mère a raison, Hortense, dit le bailli, qui entra en ce moment ; tu as pleuré assez longtemps ton mari, sur mon âme ! »

Hortense rougit ; des sentiments étranges et un peu confus s'agitaient dans son sein ; il lui semblait avoir encore sujet de porter le deuil.

Tout à coup Lidner entra précipitamment ; il volait plutôt qu'il ne courait.
« Ah ! Seigneur Dieu ! Seigneur Dieu ! telles furent les seules paroles qu'il put

proférer dans sa joie et dans son trouble.
« Qu'y a-t-il, Lidner ? Que l'est-il donc arrivé ? As-tu perdu la tête ? demanda le bailli.

« Non, non ; mais la joie, la surprise ! Monsieur le bourgmestre Bundler est arrivé.

« Ah ! diable ! enfin ! s'écria le bailli en faisant un bond comme si sa goutte n'était plus que de l'histoire ancienne.

« Les choses en sont-elles là ? » dit la baillive, les lèvres contractées par un sourire significatif et un peu dédaigneux.

Mais son mari, en passant devant elle, lui lança un regard qui disait toute sa pensée. Sachant que son autorité se trouvait réduite à bien peu de chose, elle résolut donc de ne pas faire grande opposition pour le moment. D'ailleurs, le titre de madame la femme du bourgmestre Bundler sonnait toujours mieux que madame Westelli tout court.

Hortense demeurait immobile, comme métamorphosée en statue de marbre ; elle ne proféra pas un seul mot ; elle n'osa pas même lever les yeux.

« Gothard, mon fils, mon cher fils ! drôle que j'aime à en devenir presque fou dans mes vieux jours ! entre donc, viens saluer aussi le reste de la famille ! » s'écria le bailli en pressant coup sur coup notre héros dans ses bras.

La baillive alla poliment au-devant de son hôte et lui souhaita la bienvenue de l'air le plus gracieux. Gothard lui baisa la main avec respect en balbutiant quelques mots plus ou moins incohérents, car ses regards étaient fixés sur Hortense, qui s'était levée aussi, et qui, tremblante de tous ses membres, faisait des efforts inouïs pour l'accueillir avec calme. Il contempla quelques instants cette femme noble, ra-

vissante, réellement embellie encore. La rougeur brûlante de ses joues et son émotion manifeste lui apprirent ce qu'il voulait savoir. Il s'efforça de maîtriser ses propres sentiments, car il s'agissait de récolter le fruit de quatre années bien pénibles.

« Chère Hortense, lui dit-il, votre vue me rappelle quelles vicissitudes diverses ont subi nos destinées ; mais n'en parlons pas pour le moment. Nous connaissons, n'est-ce pas, notre position mutuelle ! »

Ce premier moment si pénible une fois passé, Hortense se sentit bien soulagée et osa lever les yeux ; mais elle s'en repentait, ce regard n'ayant fait que redoubler les battements de son cœur.

« Ils ne se remettront pas de la soirée ; mais cela viendra, » pensa le bailli, qui, dans sa joie, embrassait tous ceux qu'il rencontrait, jusqu'à Lidner.

Après le souper, Gothard emmena le vieux copiste dans sa chambre, où ils passèrent la moitié de la nuit à causer. Cet entretien fut loin, du reste, d'endorment notre voyageur ; à demi couché et appuyé sur son coude, il écoutait avec l'attention la plus soutenue les mille petits détails que Lidner lui donnait sur Hortense et qui pivotaient sur un seul et même point : la supposition la certitude même que, pendant cette année de veuvage, l'amour d'Hortense pour son ancien fiancé s'était réveillé en grande partie.

Le lendemain, les choses allèrent un peu mieux ; on osa se regarder et causer ensemble. Le troisième jour, on fit de petites promenades, où il fut tout naturellement question du passé ; et le quatrième, tout marchait le mieux du monde.

Hortense et Gothard sortirent du parc

en se donnant le bras.

« Je t'ai fait une confession complète et sincère, dit-il l'œil rayonnant ; crois-tu qu'en réalité tu puisses maintenant m'aimer tel que je suis, un peu corrigé, mais sans défauts ? »

« Je crois que je mourrais plutôt que de cesser de t'aimer, répondit-elle avec tendresse ; et toi, mon Gothard, tu me conserveras aussi ton affection, j'en suis certaine.

« O ciel ! mon Hortense chérie ! je serais le plus indigne des hommes si tous mes efforts ne tendaient pas éternellement à te rendre heureuse ! »

« Ah ! je vous tiens ! s'écria le bailli de sa voix de basse avec une expression à la fois comique et touchante.

« Les jeunes gens levèrent les yeux ; le digne Thorsen était là, agitant sa canne au-dessus de sa tête, et l'instant d'après il les serrait dans ses bras paternels.

« Lidner, cria-t-il au bon vieillard qui le suivait, monte auprès de ma femme, rends-lui compte de ce que tu as vu, salue-la de ma part, et dis-lui, que si elle a encore envie de s'évanouir, il est temps de se hâter, car nous allons la trouver à l'instant même.

« Fi ! Thorsen, dit la baillive, qui parut tout-à-coup au milieu d'eux, le visage écarlate ; est-ce là un message à adresser à la femme ? Compromettre ainsi ma dignité devant un copiste ! Tu n'es et tu ne seras toujours qu'un vieil ours.

« Et toi, mon trésor, tu es une femme modeste, une femme digne d'être encadrée, pour avoir su enfin te contenir et laisser de côté cris et évanouissements dans une circonstance si grave. Enfants, c'est un présage de bonheur ! »

FIN.